



Association Eysino- Haillanaise
de Défense Contre les Nuisances de l'Aéroport

Mail : ae hdcna33@gmail.com / site internet : www.ae hdcna.fr / Page [Facebook](#)

LETTRE OUVERTE

Le 4 octobre 2022

Madame la Préfète de la Gironde

Objet : Protéger la santé des habitants

des communes riveraines de l'aéroport de Bordeaux Mérignac*

Vous avez entre les mains un projet qui affiche, pour les années à venir, le doublement du nombre d'habitants exposés à des risques importants pour leur santé, en raison du développement du trafic aérien de l'aéroport de Bordeaux Mérignac.

L'étude épidémiologique nationale, « Débats », commandée par le Ministère de la santé, met en avant que les populations des communes riveraines des aéroports exposées au **bruit du trafic aérien** ont :

- + 28 % de risque de **mortalité par infarctus** du myocarde,
- + 34 % de risque d'**hypertension artérielle** chez les hommes,
- + 80% de risque de **détresse psychologique**.

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport de Bordeaux Mérignac, qui est actuellement soumis à votre approbation, ne remplit pas son objectif premier de prévention et de protection des populations.

Il s'appuie sur une croissance du trafic aérien de l'aéroport de Bordeaux Mérignac qui dépasse le nombre record de 84 000 vols atteints en 2019 pour viser 122 000 vols annuels.

En conséquence, comme l'indique le plan, ce ne sont plus 5000 mais 10 000 habitants qui vont être exposés à un haut niveau de risque pour leur santé en raison du bruit aérien.

Le nombre réel de riverains de l'aéroport de Bordeaux Mérignac dont la santé est impactée par le bruit est en réalité très largement supérieur à ces chiffres. L'Organisation Mondiale de la santé (OMS) rappelle que le bruit aérien a des effets néfastes sur la santé dès la valeur de 45 dB Lden, alors que le plan de Bordeaux Mérignac ne prend en compte les effets du bruit qu'à partir de 55 dB Lden.

Les actions prévues par ce plan de prévention ne sont pas à la hauteur des enjeux de santé publique.

Elles ne font qu'accompagner une situation qui se dégrade d'année en année.

Le précédent plan de prévention de l'aéroport de Bordeaux Mérignac n'a pas empêché une augmentation de 47% de la population exposée au plus haut niveau de bruit.

Madame la Préfète de la Gironde, au regard de cette situation sanitaire préoccupante qui se détériore, nous vous demandons :

- **de ne pas approuver ce plan (PPBE) dans sa version actuelle**, afin que les actions concourent de manière efficace vers un unique objectif clairement affirmé : *baisser fortement le nombre d'habitants exposés en dessous du niveau actuel de 5000 personnes ;*
- **d'établir un moratoire pour ne pas dépasser le trafic aérien de 2019 et viser une baisse** afin d'*arrêter d'exposer toujours plus d'habitants aux dangers du bruit aérien ;*
- **de mettre en place des restrictions significatives pour les vols de nuit**, l'aéroport de Bordeaux Mérignac est LE SEUL aéroport de France à ne pas avoir de restrictions pour *assurer un minimum de sommeil réparateur aux riverains,*
- **de suspendre tout projet visant à augmenter le trafic aérien** de l'aéroport de Bordeaux Mérignac pour *assurer, dans la durée, la protection de la santé des habitants des communes riveraines.*

Dans cet espoir, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, en l'expression de nos meilleures salutations.

J-C Godain

Président de l'Association Eysino-Haillanaise de Défense Contre les Nuisances de l'Aéroport

* Tous les chiffres sont issus du projet du PPBE et de ses propres références (étude Débats, recommandations de l'OMS)

>> à retrouver tous les chiffres et leurs sources sur notre site : www.ae hdcna.fr